

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2022

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE - (N° 4827)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD13

présenté par

M. François-Michel Lambert, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 541-9-10 »

la référence :

« L. 541-9-9-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.